

Centre Communal d'Action Sociale



La politique sociale de la commune s'inscrit dans une action de coordination avec tous les partenaires sociaux et organismes, avec l'objectif d'un meilleur service aux citoyens.

Le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un conseil d'administration. Il est composé du maire (président de droit) et en nombre égal d'élus du Conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi des représentants d'association et/ou ayant des compétences dans le domaine sanitaire et social.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS :



Président
Sarrau

Membres
Géraud
Conseil
Municipal
Cécile
Certain

A decorative image at the top of the page shows a blue sky over a mountain range with snow-capped peaks. In the foreground, there is a wooden building with a balcony and a blue flag.

Patricia
Martin

Véronique
Pubill

Jérôme
Rives

Marlène
Tabonet-
Maury

~~Margalies~~
~~Anthoïés~~
Guerrier

Pierrette
Antipot

Bernard
Combes

Marcelle
Deumier

Nicole
Irsutti

Sylvie
Lebret

Le CCAS a pour mission l'accès aux aides sociales légales : constitution des dossiers de protection universelle maladie (ex CMU et AME), d'Allocation Personnalisée d'Autonomie... Il peut également, après délibération, octroyer une aide financière aux personnes en difficulté.

Enfin, le CCAS anime des activités sociales (organisation du repas des aînés, récolte de dons pour des associations...).